

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

COLLÈGE DES ACTEURS

NICE, LE 27 JUIN 2017

LES ÉTUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE SONT FINANCÉES PAR :

DIFFUSION RESTREINTE
LNPCA-MOA-PRG-0G0-00146



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE JEAN-MARC ILLES – DIRECTEUR DE LA MISSION LNPCA

INTRODUCTION ET OBJECTIFS DE LA RÉUNION

01. LA CONCERTATION DE 2016

02. SUITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

03. CONTENU DE LA DÉCISION MINISTÉRIELLE

04. DÉMARCHE DE CONCERTATION CONTINUE EN COURS D'ÉLABORATION

05. CHARTE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC – MINISTÈRE ENVIRONNEMENT

06. ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

07. SUITES

INTRODUCTION ET OBJECTIFS DE LA RÉUNION

INTRODUCTION

JEAN-MARC ILLES
DIRECTEUR DU PROJET LNPCA

JEAN-MARC ILLES, 53 ANS, DIRECTEUR TERRITORIAL ADJOINT, CHEF DE LA MISSION LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

UN PARCOURS PROFESSIONNEL A LA SNCF PRINCIPALEMENT, POUR SA PART INFRA, EN RÉGION PARISIENNE ET EN PROVINCE DANS LE SUD.

Il est marqué par des expériences de trois ordres:

- Managériales en direction d'unités de maintenance et travaux, d'établissement ou d'entités régionales,
- Opérationnelles en maintenance, travaux sur Lignes Classiques et LGV,
- D'ingénierie d'études et de management de projet dans toutes les spécialités de l'infrastructure ferroviaire.

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

- + Partager l'information relative à l'actualité du projet et les grandes étapes depuis la fin de la concertation de 2016
- + Echanger sur la démarche de concertation continue en cours d'élaboration à valider au COPIIL d'octobre.
- + Porter à la connaissance des participants la Charte de participation du public établie par le Ministère de l'environnement et signée par SNCF Réseau
- + Echanger avec les participants
- + Partager les suites

VOCATION DU COLAC

CHARTE DE LA CONCERTATION DU PROJET DE LNPCA

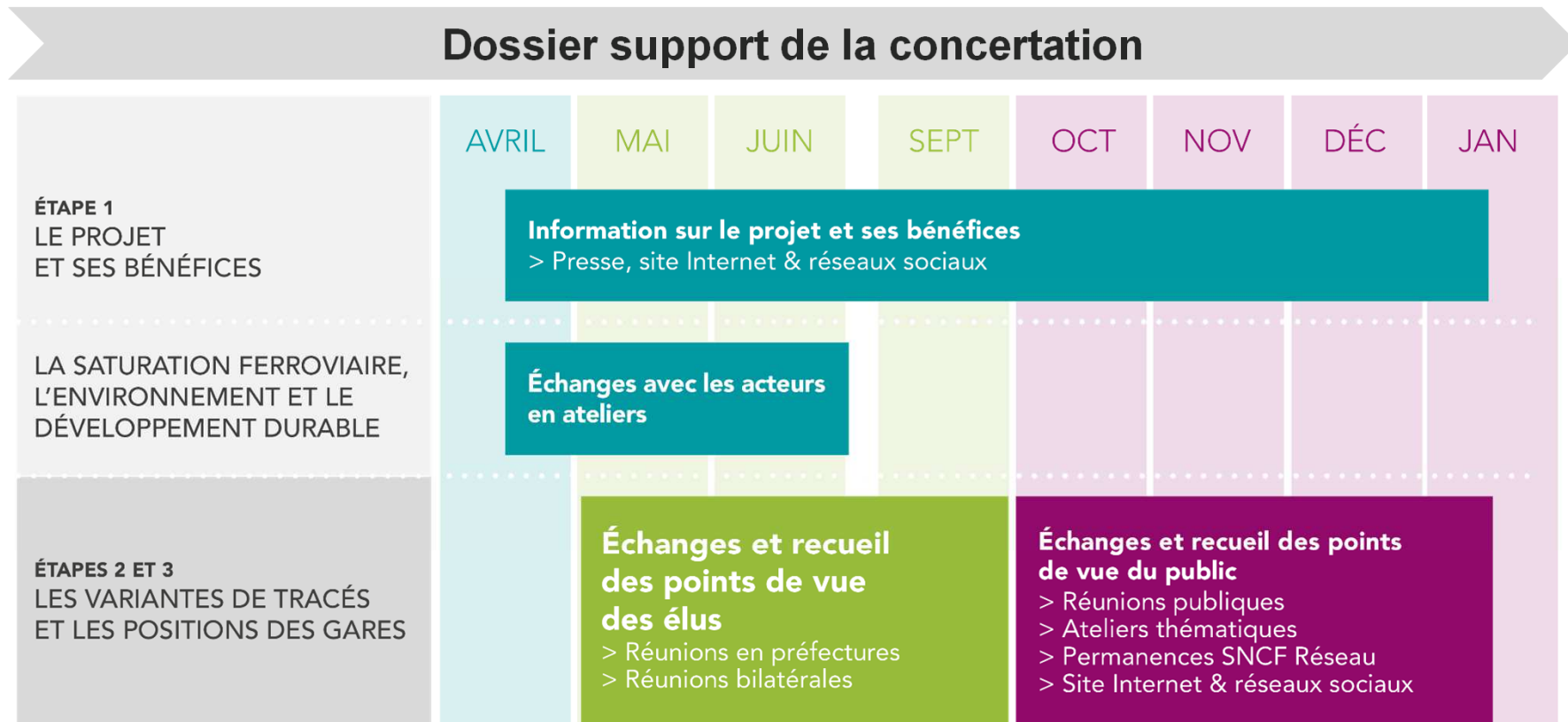
- + Instance relais des acteurs du projet non co-financeurs
- + Fait part au COPIL des observations et avis sur le déroulement du projet et de la concertation
- + Peut alerter le COPIL sur des éléments insuffisamment étudiés ou débattus
- + Participe à l'évaluation de la concertation
- + SNCF Réseau assure son fonctionnement et la rédaction de la synthèse de ses réunions
- + Le garant est présent lors des réunions du COLAC
- + Tous les acteurs qui le souhaitent peuvent en faire partie avec une limite de 30 à 40 personnes → organisation de la représentation dans le respect des territoires et catégories d'acteurs
- + Décide des modalités de son fonctionnement et s'organise pour recueillir des informations émanant d'acteurs ou de groupes de travail sur le territoire
- + Se réunit à chaque étape importante du projet

01.

LA CONCERTATION DE 2016

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION DE LA PRIORITÉ 1

RAPPEL : UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION EN 3 ÉTAPES



CONCERTATION PUBLIQUE

FORTE PARTICIPATION DU PUBLIC DU 3 OCTOBRE AU 9 JANVIER

Pétitions	9 000 signataires pour 8 pétitions
Réunions publiques	2 700 participants
Avis internet et courrier	2 100 contributeurs
Registres	460 personnes
Questions posées	300 personnes pour 400 questions
Permanences	200 personnes
Cartes T	200 expressions
Contributions	100 contributions
Ateliers	60 participants
Délibérations / motions	11 collectivités
Site internet LNPCA	66 500 visites / 235 000 pages consultées
Compte Twitter	500 followers / 200 000 impressions des 260 tweets

INFORMATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

ÉTAPE 3 : DU 3 OCTOBRE 2016 AU 9 JANVIER 2017

- + Mise en œuvre de l'ensemble du dispositif de concertation validé en COPIL
 - Mobilisation de la société civile : habitants, associations, acteurs socio-économiques, chambres consulaires, élus locaux

- + Une participation du public importante
 - Un niveau de participation important par comparaison avec les projets d'infrastructures ferroviaires comparables
 - Une participation plus importante dans les Alpes-Maritimes que dans le Var et les Bouches-du-Rhône
 - Une expression importante en faveur du projet
 - Localement, de fortes oppositions

- + Des enseignements qui ont permis à SNCF Réseau de faire des propositions au COPIL
 - Un choix de gares et de tracés pour la priorité 1
 - Des conditions de poursuite des études jusqu'à l'enquête d'utilité publique

LES ATTENDUS DU PROJET LNPCA

LES ENSEIGNEMENTS DE L'EXPRESSION DU PUBLIC

+ Améliorer les mobilités, notamment les trains du quotidien

- Contribuer à développer l'intermodalité sur les aires métropolitaines des 3 départements
- Contribuer à rattraper le retard en infrastructures de déplacement à l'échelle de la région
- Relier efficacement les bassins de vie et économique des 3 métropoles du littoral

+ Résorber la saturation ferroviaire actuelle

- Désenclaver la péninsule ferroviaire des Alpes-Maritimes
- Concourir à la construction de l'arc ferroviaire méditerranéen
- Création de gares nouvelles contribuant aux projets urbains

+ Accélérer les études et la réalisation de la Priorité 2

LES QUESTIONS SOULEVÉES ET OPPOSITIONS

LES ENSEIGNEMENTS DE L'EXPRESSION DU PUBLIC

+ Une contestation du projet

- Coût du projet
- Capacité à financer le projet et modalités de financement
- Capacité effective du projet à répondre aux besoins de déplacements quotidiens

+ Des craintes, des objections et des refus des impacts

- Bâti : perte de valeur, expropriations
- Environnement : bruit, co-visibilité, espaces naturels, faune et flore, paysage
- Construction des tunnels : déstabilisation du bâti de surface, évacuation des déblais, trafic poids lourds, destination et traitement des déblais
- Eaux / nappes souterraines : pollution, altération de la ressource
- Aggravation du risque inondation par le projet

+ Localement, un refus du projet exprimé fortement

02.

SUITES DONNÉES À LA CONCERTATION PUBLIQUE

LE COMITÉ DE PILOTAGE DU 8 FÉVRIER 2017

+ OBJECTIFS

- Prendre connaissance du bilan de la concertation avec le public et de l'analyse du garant indépendant nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
- Proposer la feuille de route du projet jusqu'à l'enquête d'utilité publique qui sera présentée au ministre chargé des Transports

+ Poursuivre les études de Priorité 1 suivant 2 axes et une demande

- Réaliser les études d'approfondissement sur la base des tracés et des positions de gares retenus suite à la concertation
- Réaliser des études sur 2 nouvelles options répondant aux demandes issues de la concertation : un tunnel dans la vallée de l'Huveaune et une gare nouvelle à Cannes-la-Bocca
- Relayer la demande d'accélération de la Priorité 2 dans le Var

LES SUITES DU COPIL DU 8 FÉVRIER

+ Mars 2017

- Le dossier ministériel intégrant les résultats de la concertation et les décisions du COPIL est transmis au ministre
- Le compte rendu de la concertation réalisé par SNCF Réseau est transmis à la CNDP
- Le rapport du garant est transmis à la CNDP

+ 5 avril 2017 : la CNDP valide le compte rendu de la concertation publique établi par SNCF Réseau et formule des recommandations

- Nécessité de poursuivre la concertation
- Souhait qu'une attention particulière soit accordée aux questions du public : saturation du réseau, bilan socio-économique, prise en compte des risques environnementaux et financement du projet

+ 18 avril 2017 : le ministre signe la décision ministérielle

- Précisant les positions de tracés et de gares retenus suite à la concertation publique
- Définissant la feuille de route pour la poursuite du projet jusqu'à l'enquête publique préalable à la DUP

03.

CONTENU DE LA DÉCISION MINISTÉRIELLE- VARIANTES RETENUES

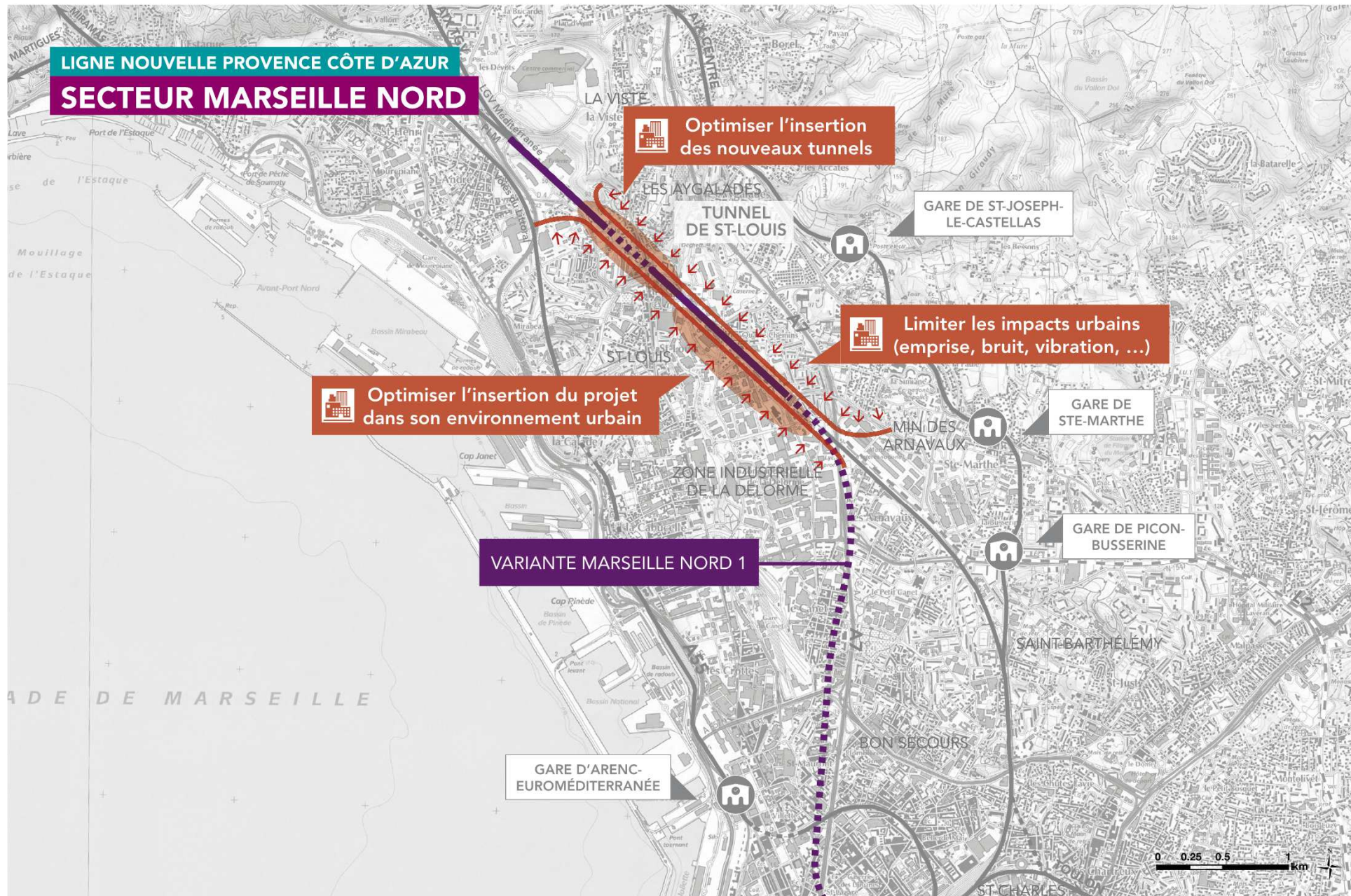
POUR LES BOUCHES-DU-RHÔNE

RÉALISER LE DOSSIER D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LES GARES
ET LES TRACÉS RETENUS

+ Marseille nord

- Variante 1 – Cosmétique
 - Optimiser les conditions d'insertion du projet dans son environnement urbain

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR SECTEUR MARSEILLE NORD

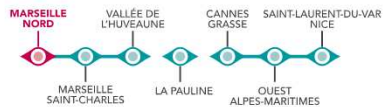


Optimiser l'insertion des nouveaux tunnels

Limiter les impacts urbains (emprise, bruit, vibration, ...)

Optimiser l'insertion du projet dans son environnement urbain

VARIANTE MARSEILLE NORD 1



LIGNE NOUVELLE TUNNEL
 LIGNE NOUVELLE SURFACE
 LIGNE EXISTANTE
 GARE

Enjeux Insertion urbaine



POUR LES BOUCHES-DU-RHÔNE

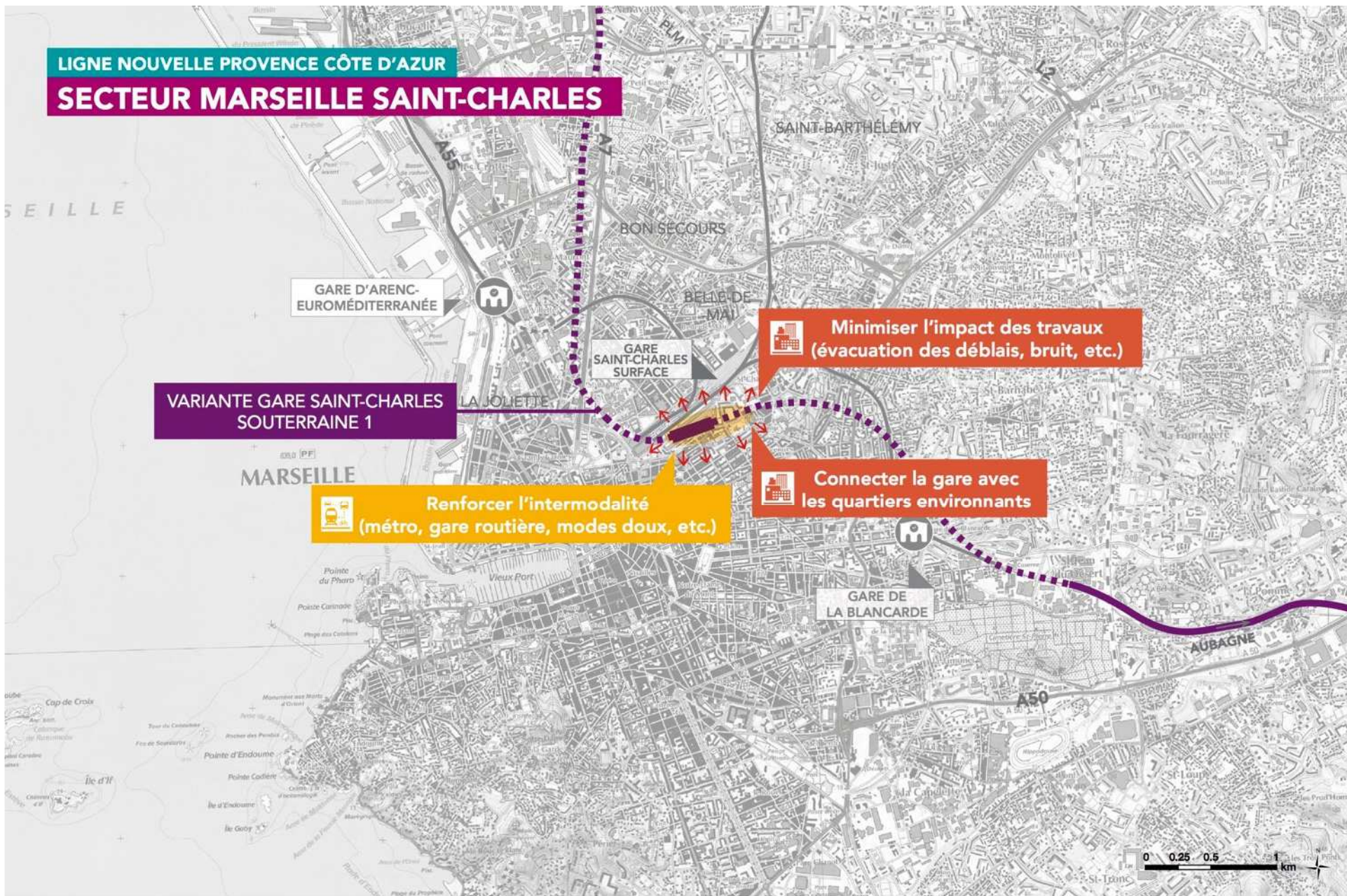
RÉALISER LE DOSSIER D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LES GARES
ET LES TRACÉS RETENUS

+ Gare de Marseille Saint-Charles

- Variante 1 – Abeilles

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

SECTEUR MARSEILLE SAINT-CHARLES

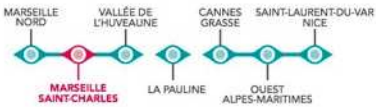


VARIANTE GARE SAINT-CHARLES SOUTERRAINE 1

Renforcer l'intermodalité (métro, gare routière, modes doux, etc.)

Minimiser l'impact des travaux (évacuation des déblais, bruit, etc.)

Connecter la gare avec les quartiers environnants



--- LIGNE NOUVELLE TUNNEL — LIGNE NOUVELLE SURFACE — LIGNE EXISTANTE GARE

Enjeux Insertion urbaine Intermodalité



POUR LES BOUCHES-DU-RHÔNE

RÉALISER LE DOSSIER D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LES GARES ET LES TRACÉS RETENUS

+ Vallée de l'Huveaune

- 4^{ème} voie en surface dans la vallée de l'Huveaune entre Marseille et Aubagne
 - ➔ Variante A1 – Parette
 - ➔ Accompagner la requalification urbaine et la restructuration du pôle d'échanges de La Barasse

+ Temps 1 : étudier un passage en souterrain dans la vallée de l'Huveaune

- Conditions de faisabilité et comparaison des scénarios : Coûts, fonctionnalités, délais

+ Temps 2 : approfondir les options de passage en souterrain pertinentes et les comparer avec le programme initial

- Fonctionnalités et aménagements prévus en Priorité 1 et en Priorité 2
 - ➔ Préparer la décision de poursuivre ou non jusqu'à l'enquête d'utilité publique

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

SECTEUR VALLÉE DE L'HUVEAUNE

Sous-secteur A
Ouest Vallée de l'Huveaune

Sous-secteur B
Est Vallée de l'Huveaune

 Favoriser la restructuration des zones d'activités


 Optimiser l'impact urbain en phase travaux et en phase exploitation (acoustique, vibrations, déblais, etc.)

 Accompagner la requalification urbaine et la restructuration du pôle d'échanges de la Barasse

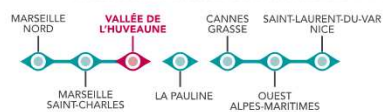
 Limiter les incidences sur la plaine des Sports

 Respecter les emplacements prévus pour le projet dans les documents d'urbanisme

 Articuler le projet avec les opérations de requalification urbaine

 Garantir l'absence d'incidences sur l'écoulement des crues de l'Huveaune et contribuer à la restauration du fleuve

VARIANTE HUVEAUNE A1



--- LIGNE NOUVELLE TUNNEL — LIGNE NOUVELLE SURFACE — LIGNE EXISTANTE  GARE

Enjeux  Insertion urbaine  Économie  Environnement  Eau



POUR LE VAR

RÉALISER LE DOSSIER D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LES GARES ET LES TRACÉS RETENUS

+ La Pauline

- Gare à 4 voies à quai à la Pauline
- Variante 2 qui minimise les impacts sur le foncier, notamment sur le bâti, avec une recherche d'optimisation des coûts

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

DÉPARTEMENT DU VAR
SECTEUR LA PAULINE

VARIANTE PAULINE 2

☘ Limiter les impacts sur les terres agricoles

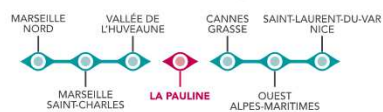
🏠 Optimiser les coûts de l'ouvrage dénivelé

🏢 Optimiser l'insertion de l'ouvrage dénivelé

🏗️ Préciser le dimensionnement de la gare de La Pauline

🚆 Définir les conditions de réalisation d'un Pôle d'Echange Multimodal à l'entrée Est de l'agglomération toulonnaise

☘ Limiter les impacts sur le milieu naturel



--- LIGNE NOUVELLE TUNNEL — LIGNE NOUVELLE SURFACE — LIGNE EXISTANTE 🚆 GARE

Enjeux 🏢 Insertion urbaine ☘ Environnement 🏠 Technique 🏗️ Exploitation ferroviaire 🚆 Intermodalité



POUR LES ALPES-MARITIMES

RÉALISER LE DOSSIER D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LES GARES ET LES TRACÉS RETENUS

+ **Secteur Cannes-Grasse**

Raccordements à la ligne Cannes-Grasse

→ Variante C2

Ligne Cannes-Grasse

→ Doublement de la ligne de Cannes jusqu'à Mouans-Sartoux

ÉTUDIER LA NOUVELLE OPTION ISSUE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

+ **Temps 1 : étudier l'implantation d'une gare TER / TGV à Cannes La Bocca**

- Conditions de faisabilité et comparaison des scénarios autres que base : Coûts, fonctionnalités, insertion
- **Temps 2 : approfondir les options pertinentes et les comparer avec le programme initial** (Priorité 1 + Priorité 2)
 - Exploitation ferroviaire, insertion urbaine, accessibilité
 - Dessertes
 - Impacts environnementaux, trafic, rentabilité socio-économique
 - Articulation avec une gare à Sophia
 - Préparer la décision de poursuivre ou non jusqu'à l'enquête d'utilité publique

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

SECTEUR CANNES - GRASSE

Doublment jusqu'à
Mouans-Sartoux

Préciser les impacts en phase travaux :

- intégration au site des bases travaux nécessaires,
- évacuation des matériaux,
- gestion des nuisances (bruit, vibration, etc).

PROLONGEMENT PRÉVU
EN PRIORITÉ 2

**Limitier les impacts urbains
(emprise, bruit, vibration)**

**Limitier les impacts sur les milieux
naturels (vallon de la Frayère, etc.)**

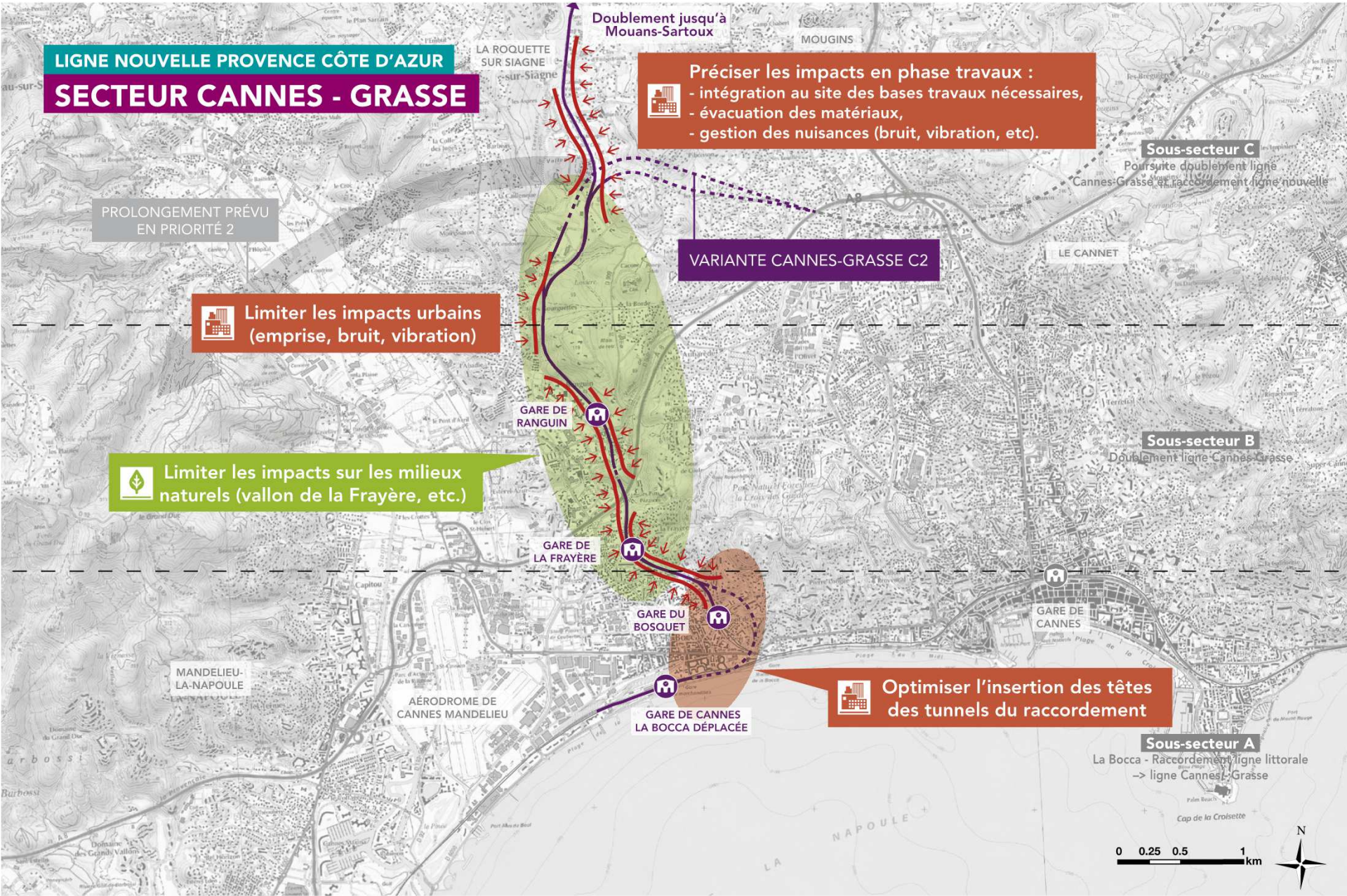
VARIANTE CANNES-GRASSE C2

Sous-secteur C
Poursuite doublément ligne
Cannes-Grasse et raccordement ligne nouvelle

Sous-secteur B
Doublément ligne Cannes-Grasse

Sous-secteur A
La Bocca - Raccordement ligne littorale
→ ligne Cannes-Grasse

**Optimiser l'insertion des têtes
des tunnels du raccordement**



--- LIGNE NOUVELLE TUNNEL — LIGNE NOUVELLE SURFACE — LIGNE EXISTANTE (M) GARE

Enjeux Insertion urbaine Environnement



POUR LES ALPES-MARITIMES

RÉALISER LE DOSSIER D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LES GARES ET LES TRACÉS RETENUS

+ Secteur Ouest Alpes-Maritimes

→ Tracé OAM 1

Limiter les impacts sur la commune de Biot et rechercher des passages en souterrain

→ Gare TER / TGV à Sophia-Antipolis

Optimiser l'implantation de la gare (Clausonnes) pour l'articuler avec les projets de développement et limiter ses impacts

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

SECTEUR OUEST ALPES-MARITIMES

Préciser les modalités de creusement des tunnels:

- localisation et intégration des bases travaux nécessaires,
- évacuation des matériaux,
- gestion des nuisances (bruit, vibration, etc).

Intégrer les risques d'inondation et de ruissellement

Préciser les modalités de desserte des différents sites de la technopôle depuis la gare

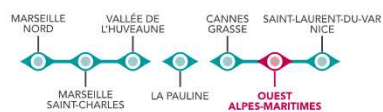
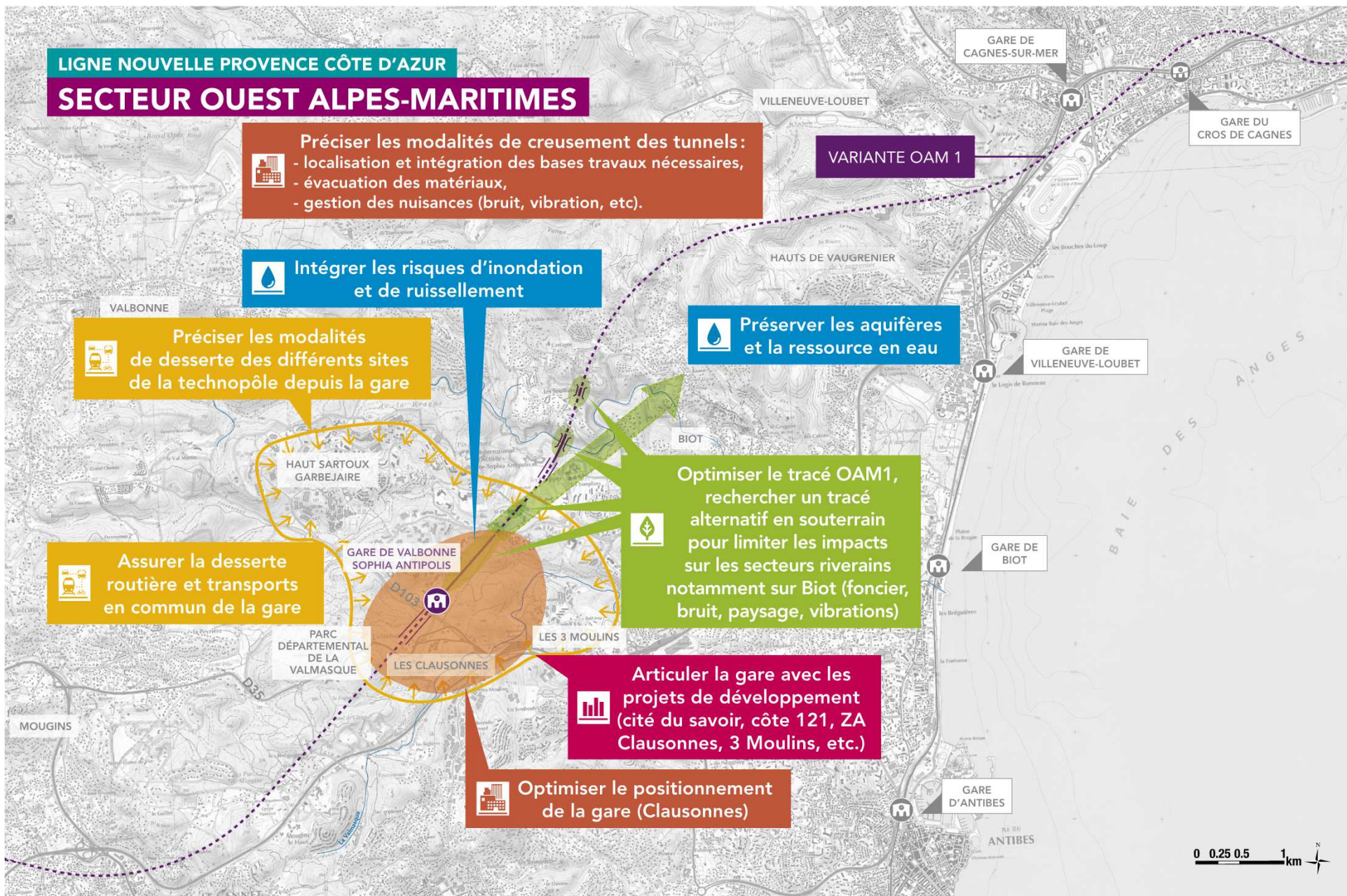
Préserver les aquifères et la ressource en eau

Assurer la desserte routière et transports en commun de la gare

Optimiser le tracé OAM1, rechercher un tracé alternatif en souterrain pour limiter les impacts sur les secteurs riverains notamment sur Biot (foncier, bruit, paysage, vibrations)

Articuler la gare avec les projets de développement (cité du savoir, côte 121, ZA Clausonnes, 3 Moulins, etc.)

Optimiser le positionnement de la gare (Clausonnes)



LIGNE NOUVELLE TUNNEL
 LIGNE NOUVELLE SURFACE
 LIGNE EXISTANTE
 GARE
 TRANCHÉE COUVERTE
 VIADUC

Enjeux
 Insertion urbaine
 Économie
 Eau
 Intermodalité
 Environnement



POUR LES ALPES-MARITIMES

RÉALISER LE DOSSIER D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LES GARES ET LES TRACÉS RETENUS

+ Saint-Laurent-du-Var

Un franchissement du Var en aérien par la LNPCA


- Approfondir les conditions de passage des voies plus au sud et de dénivellation des voies au niveau de la gare de Saint-Laurent-du-Var
- Préciser le positionnement du nouveau viaduc sur le fleuve Var

+ Nice Aéroport

- Réaliser une gare TGV / TER à 6 voies à quai, évolutive à 8 voies

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

SECTEUR ST-LAURENT-DU-VAR - NICE


 Optimiser les solutions de passage en aérien (nouveau viaduc ferroviaire, réorganisation si nécessaire des circulations routières)

 Favoriser la transparence urbaine nord - sud

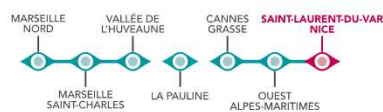
 Articuler le projet de gare nouvelle Nice Aéroport avec les projets à horizon plus proche (arrivée du tramway, déplacement de la gare TER Nice St-Augustin)

 GARE DE ST-LAURENT-DU-VAR

 GARE DE NICE AÉROPORT

 Préciser les conditions d'une dénivellation des voies (existantes et nouvelles) et d'un décalage des voies ferroviaires vers le sud

 Limiter les impacts urbains



— LIGNE NOUVELLE TUNNEL — LIGNE NOUVELLE SURFACE — LIGNE EXISTANTE  GARE  VIADUC

Enjeux  Insertion urbaine  Technique  Intermodalité



04.

DÉMARCHE DE CONCERTATION CONTINUE EN COURS D'ÉLABORATION

ÉLABORATION DE LA DÉMARCHE

CONCERTATION CONTINUE

Suite à la phase d'information et d'échanges avec le public de 2016, la CNDP a formulé différentes recommandations en lien avec le rapport du garant :

- La démarche de concertation doit être poursuivie
- Une attention particulière doit être accordée aux questions du public sur :
 - La saturation du réseau
 - Le bilan socio-économique
 - La prise en compte des risques environnementaux
 - Le plan de financement du projet

→ ***Un travail de définition du dispositif et de ses modalités a été engagé avec le garant de la concertation en vue d'être proposé au prochain COPIL à l'automne 2017 qui sera décisionnaire quant à la validation de ce dispositif***

→ ***Un avis écrit des membres du COLAC est attendu au plus tard pour le 10 septembre, suite à la présentation et aux échanges de ce jour***

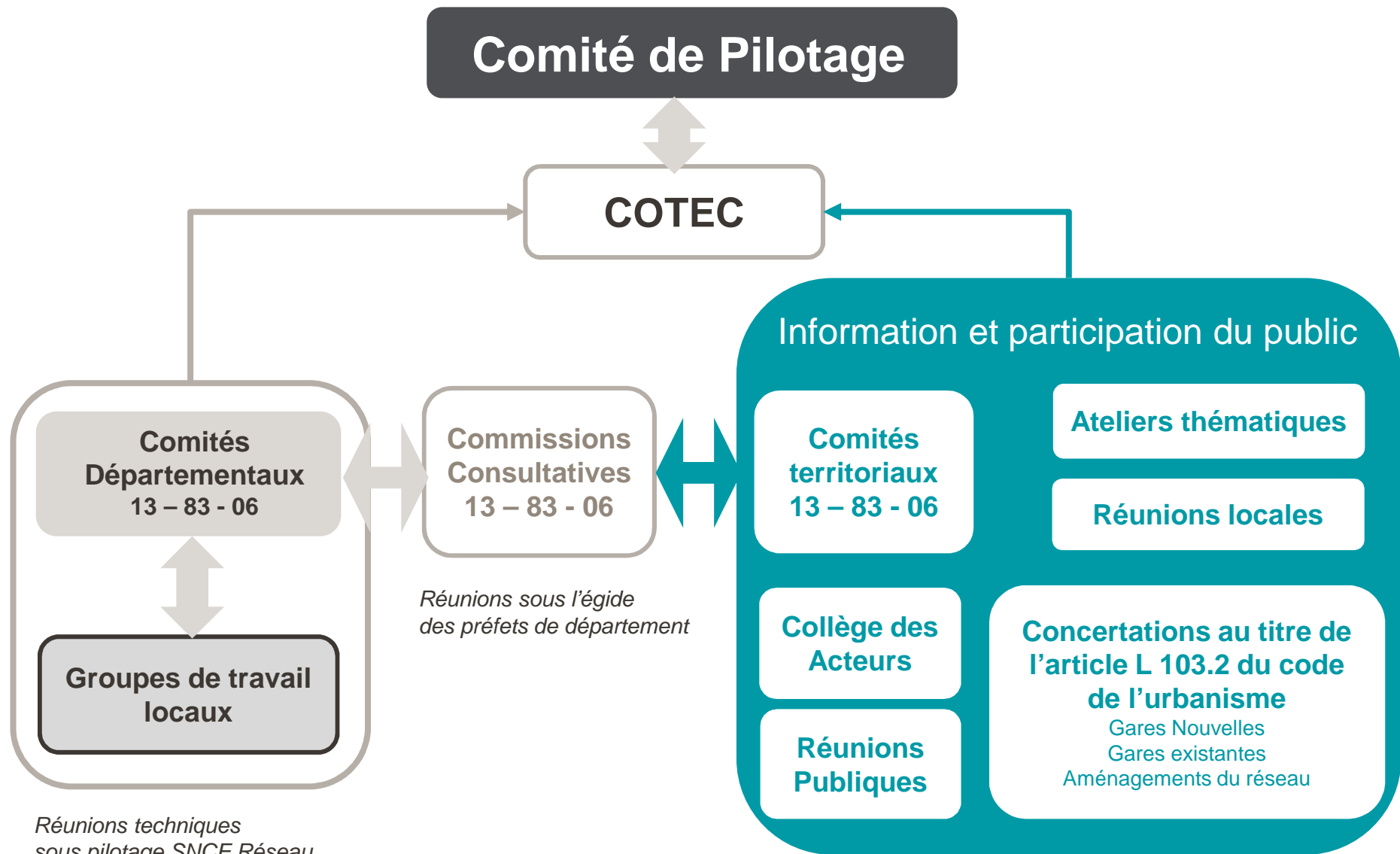
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

MISE EN PLACE DE LA CONCERTATION CONTINUE

L'élaboration d'un nouveau dispositif de concertation continue repose sur 3 composantes

- Réaliser une information en continu du public et lui permettre d'exprimer ses avis afin que SNCF Réseau les prenne en considération – *cf. code de l'environnement*
- Conduire des concertations avec le public portant sur les gares nouvelles, existantes et les aménagements du réseau concernés par la Priorité 1 – *cf. article L 103.2 du code de l'urbanisme*
- Répondre aux besoins de SNCF Réseau → échanger avec les acteurs des territoires concernés par la Priorité 1 (riverains notamment) pour définir des conditions d'insertion du projet dans son environnement - *cf. appropriation du projet et dossier de DUP*

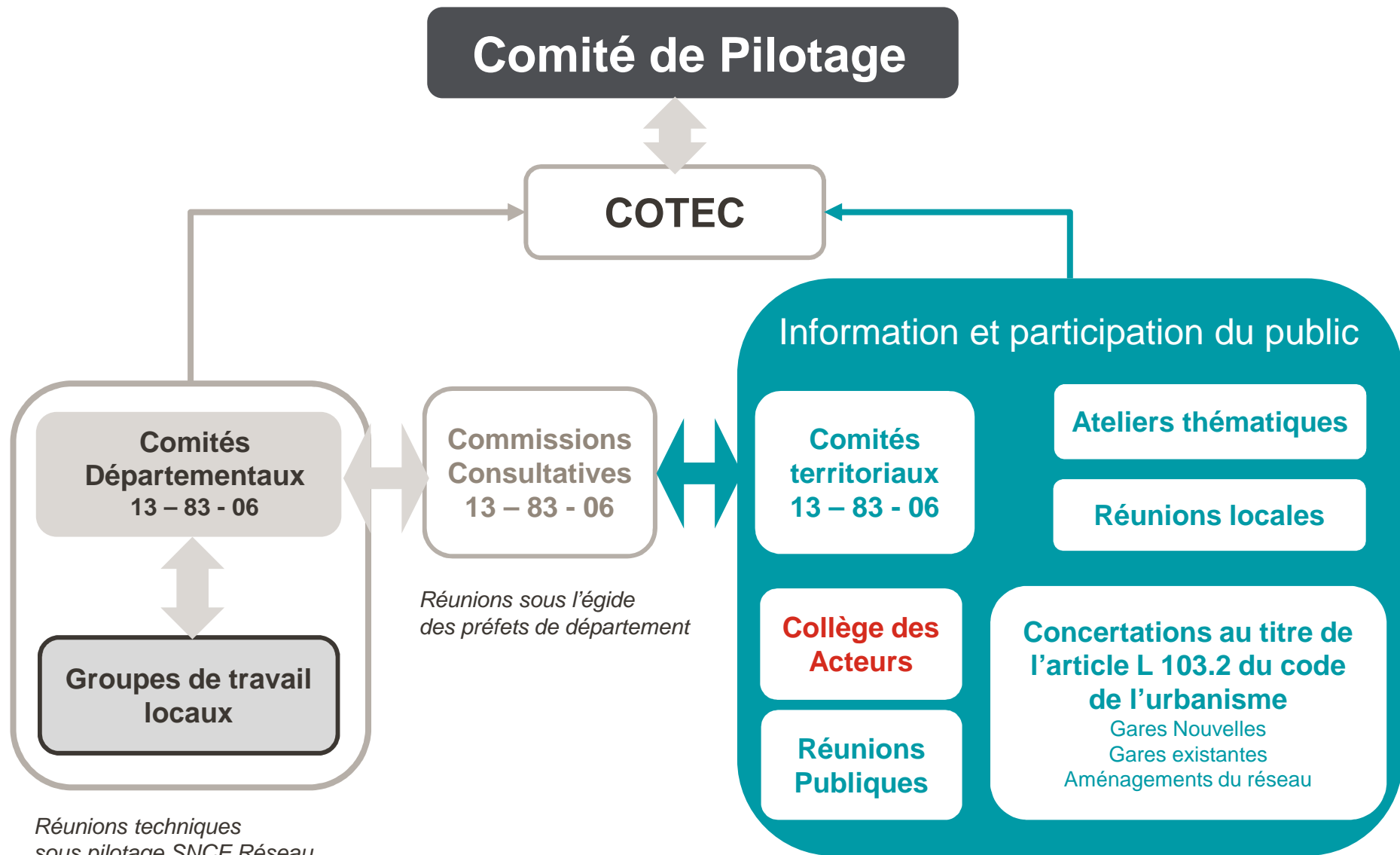
ORGANISATION - VUE GÉNÉRALE



*Réunions techniques
sous pilotage SNCF Réseau*

Réunions sous l'égide du garant de la concertation

ORGANISATION - VUE GÉNÉRALE



*Réunions techniques
sous pilotage SNCF Réseau*

COLLÈGE DES ACTEURS

INSTANCE EXISTANTE

Participants : représentants des acteurs non co-financeurs : associations, acteurs socio-économiques, ...

Objectifs du COLAC de juin

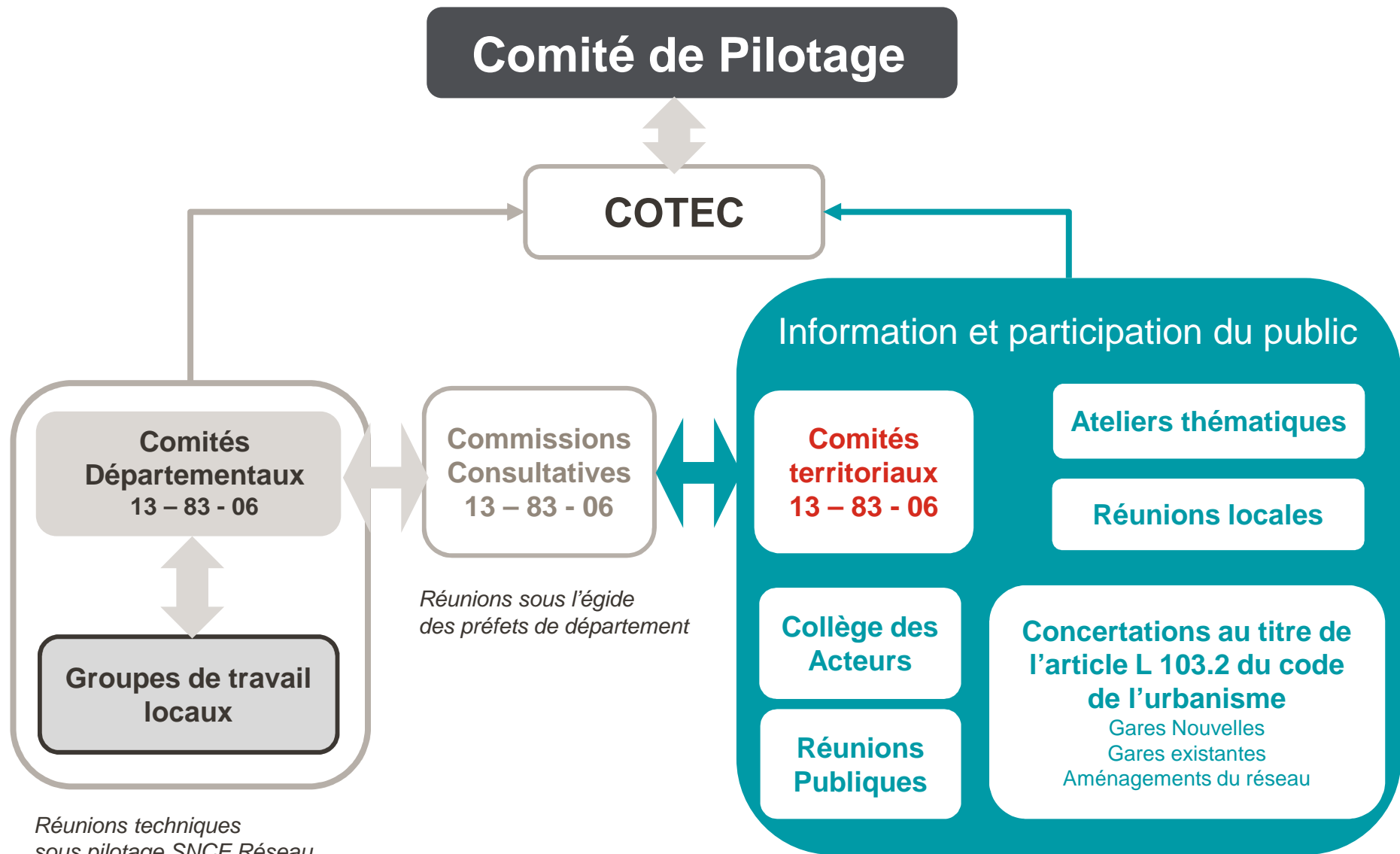
Contribuer à la préparation et au suivi de l'atelier thématique « saturation ferroviaire / solutions alternatives » → désignation d'un petit groupe issu du COLAC en charge de:

- Contribuer à l'établissement du cahier des charges de la mission d'expertise
- Formuler un avis sur les candidatures proposées

Modalités : COLAC de ce jour pour partager une proposition de dispositif de concertation en vue de recueillir des avis avant le 10 septembre 2017 et formuler une proposition au COPIL de l'automne 2017

Le prochain COLAC sera à organiser après le COPIL.

ORGANISATION - VUE GÉNÉRALE



*Réunions techniques
sous pilotage SNCF Réseau*

COMITÉ TERRITORIAL

INSTANCE EXISTANTE ADAPTÉE AU NOUVEAU DISPOSITIF PROPOSÉ

Participants : présidés par les préfets de département, collectivités (co-financeurs et non co-financeurs), acteurs socio-économiques et associations locales

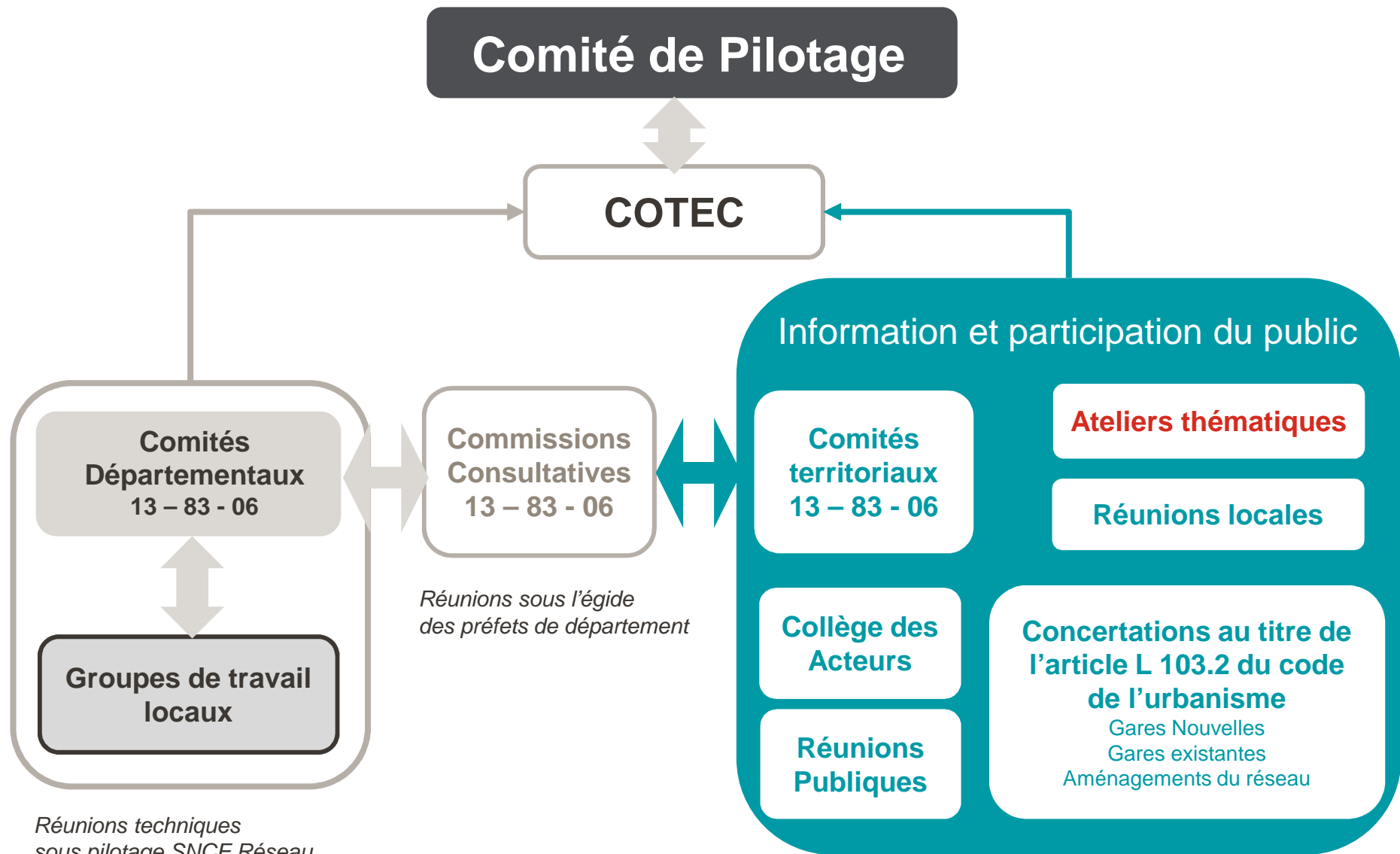
Objectifs des COTER

- A l'échelle départementale, recueillir / faire remonter au COPIL les observations, remarques, suggestions, ..., émises par l'ensemble de la société civile - tissus associatif et acteurs socio-économiques
- Partager à l'échelle départementale :
 - L'avancement du projet, les grands jalons
 - Les résultats des échanges issus du dispositif de concertation avec le public

Modalités

- En fonction de l'avancement du projet, les COTER pourront se réunir en préfecture départementale à l'initiative du préfet,

ORGANISATION - VUE GÉNÉRALE



*Réunions techniques
sous pilotage SNCF Réseau*

Réunions sous l'égide du garant de la concertation

DIFFUSION RESTREINTE

ATELIERS THÉMATIQUES

PROPOSITION EN VUE DE SA PRESENTATION À LA DÉCISION DU COPIL D'OCTOBRE

Participants : acteurs socio-économiques et associations

Objectifs des ateliers thématiques → dispositif de concertation continue

- Poursuivre avec des participants engagés dans la durée, le processus d'information et d'échanges sur des thématiques relatives à l'opportunité du projet et aux conditions de son insertion dans le territoire
- Prendre en compte les résultats de la concertation avec le public et les recommandations de la CNDP

Thématiques identifiées

- Saturation ferroviaire & solutions ferroviaires alternatives au projet de LNPCA
- Socio-économie
- Environnement et risques
- Financement du projet

ATELIERS THÉMATIQUES

ATELIER SATURATION FERROVIAIRE & SOLUTIONS ALTERNATIVES AU PROJET DE LNPCA

Objectifs

- Dresser un état des lieux objectif de la réalité de la saturation ferroviaire par une autorité indépendante
- Recueillir l'avis d'un expert extérieur sur des études réalisées concernant des variantes ferroviaires alternatives, en particulier sur lignes classiques.
 - Analyse de la valeur multicritères
 - Objectif fonctionnel identique à celui fixé pour la LNPCA
- Apporter des éléments complémentaires pour continuer d'échanger avec le public et prendre en considération les points de vue

ATELIERS THÉMATIQUES

ATELIER SATURATION FERROVIAIRE & SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA LNPCA

Modalités

1. Auto-désignation d'un petit groupe issu du COLAC (5 à 6 personnes) représentatives des sensibilités (pour / neutre / contre) et territoires avant le 13 juillet
2. Sollicitation de l'Etat (CGEDD) par le préfet pour la mise en place de l'observatoire de la saturation ferroviaire → diagnostic objectif de la saturation du réseau
3. Elaboration d'un CCTP pour recruter un expert indépendant de SNCF Réseau avec l'avis d'un petit groupe d'acteurs issu du COLAC
4. Mise en place de l'observatoire de la saturation ferroviaire
5. Appel d'offres ouvert pour recruter une expert indépendant
6. Formalisation des résultats de l'observatoire de la saturation + formalisation des livrables de l'expertise
7. **Atelier n°1 : partage des résultats de l'observatoire de la saturation , échanges et recueil des questions**
8. **Atelier n°2 : partager des résultats de l'expertise, échanges et recueil des questions**
9. Approfondissement par SNCF Réseau / expert indépendant des questions posées par les participants
10. **Atelier n°3 : partage des retours proposés par SNCFR / expert indépendant et échanges**
11. Consignation des avis des participants par écrit → document de synthèse

Mise en œuvre
de la démarche
après décision
du *COPIL* de
l'automne 2017

ATELIERS THÉMATIQUES

ATELIER SOCIO-ÉCONOMIE

Objectifs

- Informer les acteurs sur les résultats des analyses socio-économiques actualisée en lien avec l'évolution du projet → dans la perspective des avis du public lors de l'EUP préalable à la DUP
- Echanger avec les acteurs sur ces informations nouvelles et prendre en considération les points de vue exprimés

Modalités

1. Travail préparatoire & apport d'informations par SNCF Réseau → à partir des résultats des études socio-économiques sur le projet intégrant les analyses portant sur les variantes de gare à Cannes La Bocca et/ou le Tunnel sous la Vallée de l'Huveaune (en fonction des décisions à venir)
2. **Atelier n°1 (acteurs socio-éco et associatifs) : partage des informations, échanges et recueil des questions**
3. Consignation des avis des participants par écrit → document de synthèse

ATELIERS THÉMATIQUES

ATELIER ENVIRONNEMENT ET RISQUES : INONDATIONS, RESSOURCES EN EAUX, ...

Objectifs

- Informer les acteurs sur les résultats des études portant sur la prise en compte de l'environnement et des risques (en fonction aussi de l'avancement des études)
- Echanger avec les acteurs sur ces informations nouvelles et prendre en considération les points de vue exprimés

Modalités

1. Travail préparatoire / apport d'informations par les experts « environnement & risques » mandatés par SNCF Réseau = méthodes d'analyse + présentation des résultats **à partir des scénarios retenus à l'issue de la concertation de 2016 et des choix relatifs aux variantes Cannes La Bocca et/ou tunnel dans la vallée de l'Huveaune**
2. **Atelier n°1 (acteurs socio-éco et associatifs) sur l'environnement : partage des informations, échanges et recueil des questions**
3. **Atelier n°2 (acteurs socio-éco et associatifs) sur les risques : partage des informations, échanges et recueil des questions**
4. Approfondissement par SNCF Réseau / experts des questions posées par les participants
5. **Atelier n°3 sur l'environnement : partage des retours proposés par SNCF R / experts et échanges**
6. **Atelier n°4 sur les risques : partage des retours proposés par SNCF R / experts et échanges**
7. Consignation des avis des participants par écrit → document de synthèse

ATELIERS THÉMATIQUES

ATELIER FINANCEMENT DU PROJET

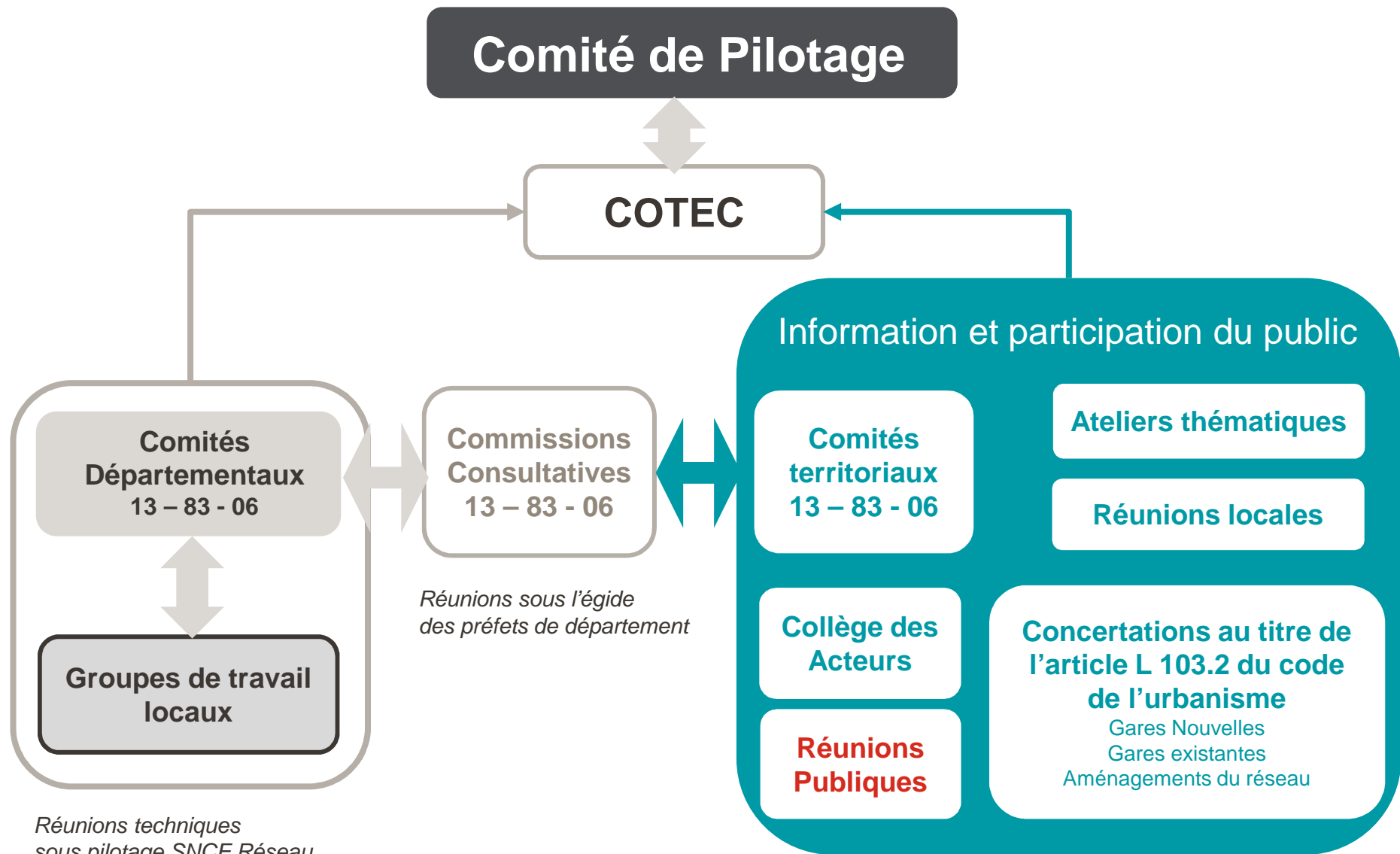
Objectifs

- Informer les acteurs sur les propositions / modalités de financement du projet qui résulteront du travail de la mission « financement » après validation des résultats par le COPIL
- Echanger avec les acteurs sur ces informations nouvelles et prendre en considération les points de vue exprimés par les acteurs (avant saisine du CGI)

Modalités

1. Travail préparatoire / apport d'informations par SNCF Réseau suite au travail de la mission financement → Suite au COPIL validant les résultats de la mission financement (après mi 2018)
2. **Atelier n°1 (acteurs socio-éco et associations) : partage des informations, échanges et recueil des questions**
3. Consignation des avis des participants par écrit → document de synthèse

ORGANISATION - VUE GÉNÉRALE



*Réunions techniques
sous pilotage SNCF Réseau*

Réunions sous l'égide du garant de la concertation

RÉUNIONS PUBLIQUES

HORS CONCERTATION PUBLIQUE AU TITRE DU CODE L103.2 ET RÉUNIONS LOCALES

Participants : grand public

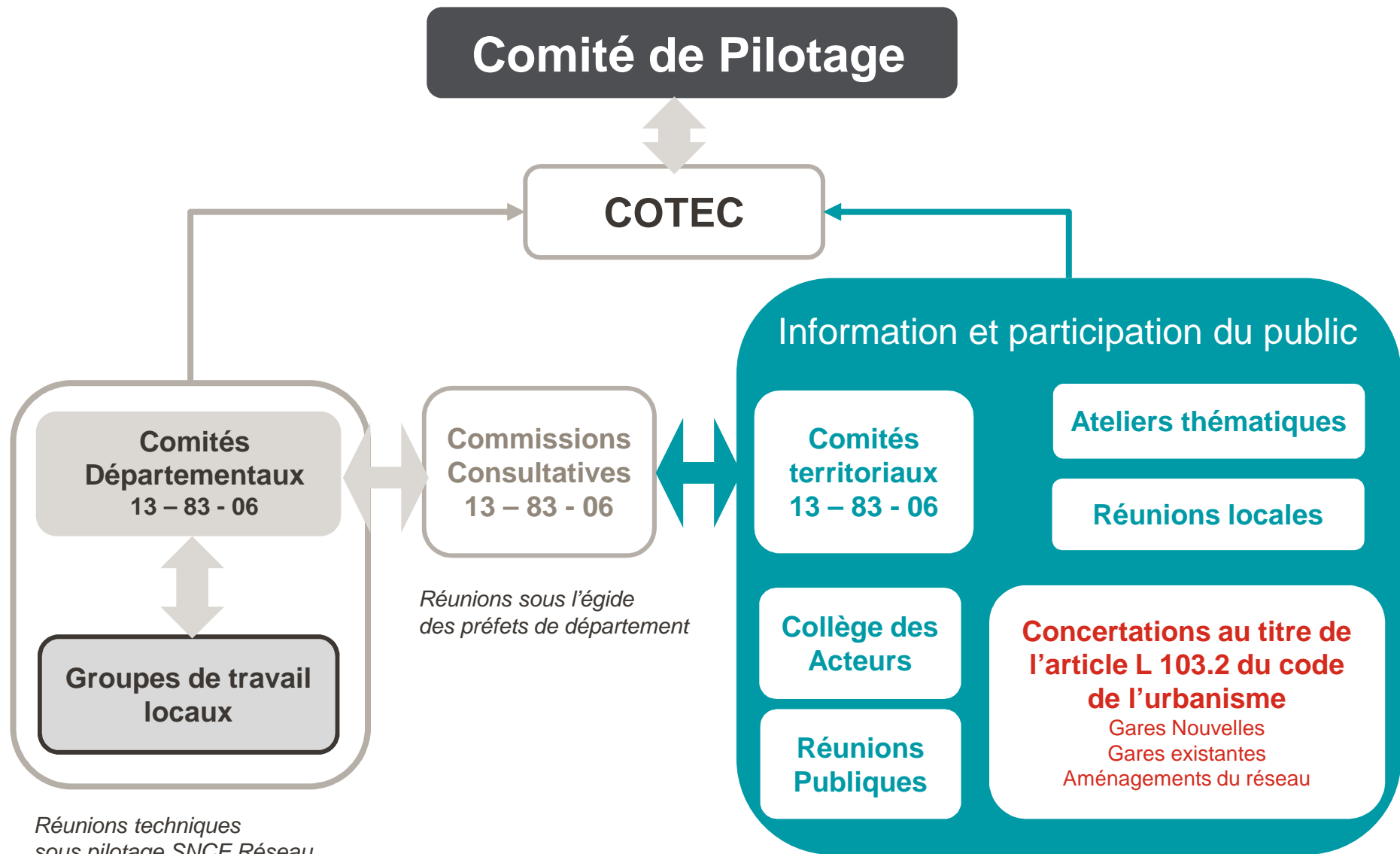
Objectifs des réunions publiques

- Partager avec le public les évolutions du projet et les résultats des différents travaux d'études et de la concertation
- Contribuer à l'information du public sur le projet et prendre en considération les points de vue exprimés

Modalités

- Les réunions publiques auront a priori un format départemental
- Elles pourront être organisées de préférence au terme d'étapes intermédiaires du projet (études, ...) Une publicité sera réalisée par SNCF Réseau sur ces réunions publiques (en amont de leur tenue) et sur l'information qui sera proposée par SNCF Réseau sur l'avancement du projet

ORGANISATION - VUE GÉNÉRALE



*Réunions techniques
sous pilotage SNCF Réseau*

Réunions sous l'égide du garant de la concertation

DIFFUSION RESTREINTE

CONCERTATIONS L 103.2 – CODE DE L'URBANISME

SUR LES GARES NOUVELLES, GARES EXISTANTES ET AMÉNAGEMENTS DU RÉSEAU

Participants : grand public

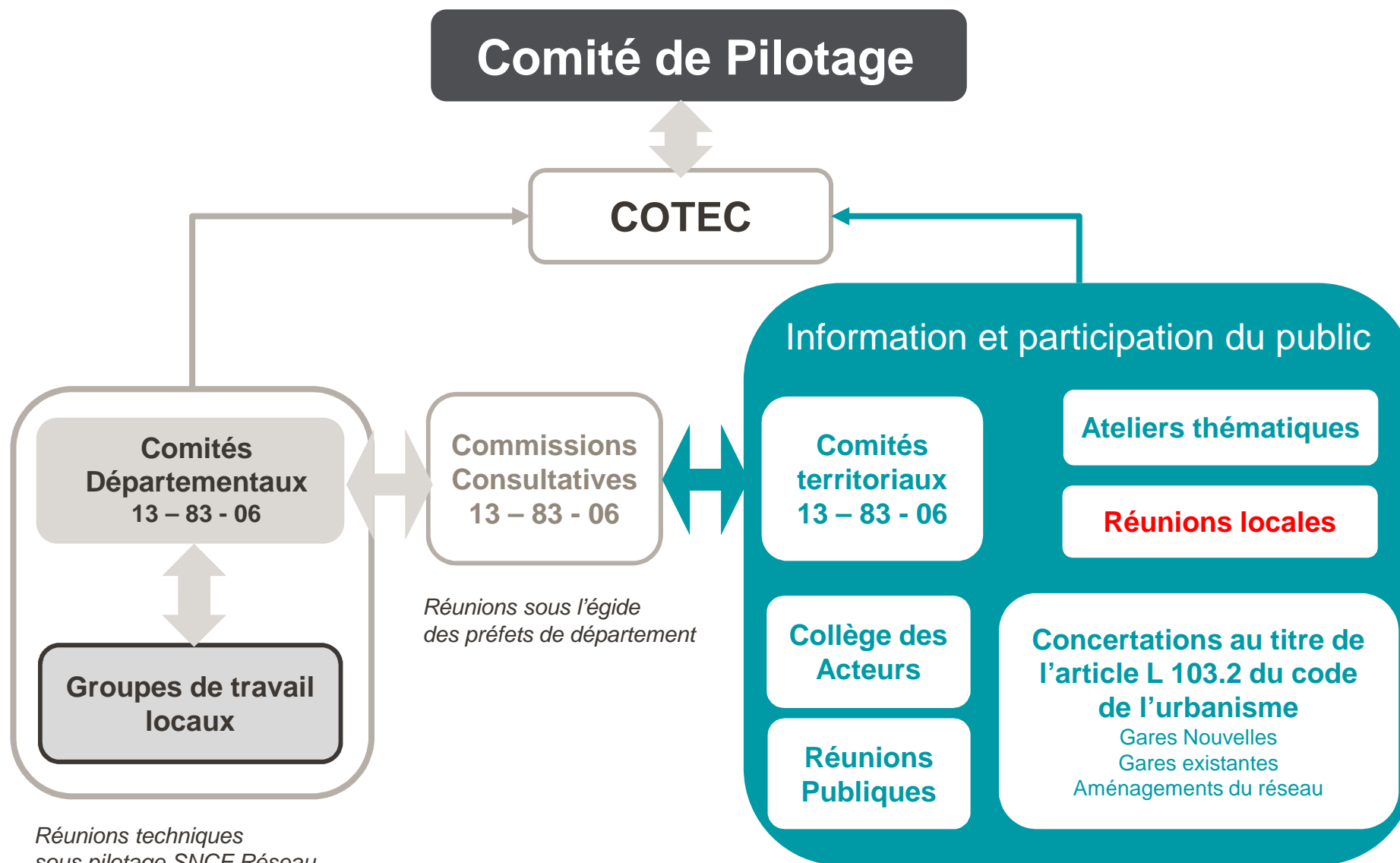
Objectifs des concertations L 103.2

- A partir des résultats des études engagées suite à la DM du 18 avril 2017 :
 - Informer sur les résultats des études portant sur les gares existantes à aménager et les gares nouvelles
 - Informer sur les résultats des études des variantes Cannes et/ou de tunnel dans la vallée de l'Huveaune (en fonction des choix du COPIL)
 - Recueillir et prendre en considération les points de vue exprimés en vue de définir des solutions préférentielles pour les aménagements à réaliser en vue de l'élaboration du dossier d'EUP préalable à la DUP

Modalités

- Information du public sur le contenu du projet et publicité sur les modalités de concertation en amont des concertations publiques réglementaires
- Réunions publiques d'information et d'échanges
- Prolongement des réunions publiques par des ateliers en petit comité si besoin
- Recueil des avis du public : réunions publiques, registres, permanences, internet, ...
- Rapport du garant sur la concertation avec le public
- Rapport de synthèse de la concertation par SNCF Réseau
- Information sur les suites données le COPIL + décisions ministérielles

ORGANISATION - VUE GÉNÉRALE



*Réunions techniques
sous pilotage SNCF Réseau*

Réunions sous l'égide du garant de la concertation

DIFFUSION RESTREINTE

RÉUNIONS LOCALES

Participants : publics riverains sur les secteurs géographiques concernés par le projet

Objectifs des réunions locales

- Travail sur les conditions d'insertion et d'intégration du projet dans son environnement local : passage des voies, gares nouvelles, réaménagement de gares existantes
- Contribuer à un partage et à la construction d'un consensus entre les parties prenantes sur les enjeux à prendre en compte dans les choix d'aménagement et les conditions locales de réalisation du projet de LNPCA

Modalités

- Mise en place de groupes de travail locaux par SNCF Réseau en lien avec les partenaires institutionnels : collectivités, ...
- Organisation de réunions locales en tant que de besoin :
 - En amont et à l'issue des concertations L103.2
 - En amont de l'enquête publique préalable à la DUP et suite à la DUP

05.

CHARTRE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

LA CHARTE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

PUBLIÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
EN SEPTEMBRE 2016

La Charte proclame que toute personne doit pouvoir participer à l'élaboration d'un projet qui la concerne

La Charte énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux :

- + Article 1 : La participation du public nécessite un cadre clair et partagé
- + Article 2 : La participation du public nécessite un état d'esprit constructif
- + Article 3 : La participation du public recherche et facilite la mobilisation de tous
- + Article 4 : La participation du public encourage le pouvoir d'initiative du citoyen

Les valeurs et principes énoncés par la Charte ne se substituent pas au respect des dispositions législatives et réglementaires existantes

LA CHARTE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

La Charte peut être utilisée en l'état par les organismes et personnes se reconnaissant dans les valeurs et principes qu'elle énonce, et s'engageant à les mettre effectivement en œuvre ou à les promouvoir.

Le porteur de projet peut ajouter des valeurs et principes à la Charte et/ou préciser les modalités de mise en œuvre.

Dans le cadre du comité de pilotage ayant participé à son élaboration, la Charte de la participation du public fera l'objet d'un **bilan régulier de mise en œuvre**. La Charte sera susceptible d'être révisée sous l'égide du (de la) Ministre en charge de l'environnement.

Un **centre de ressources est créé** pour la mise en œuvre effective des valeurs et principes contenus dans la Charte. Il proposera notamment des outils innovants et pertinents ainsi que des exemples concrets d'application.

ADHESION DE SNCF RÉSEAU À LA CHARTE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

16 DÉCEMBRE 2016

SNCF Réseau s'engage ainsi à :

- + **Souscrire aux principes et valeurs portés par la Charte**
- + **Les promouvoir et les mettre en œuvre dans tous les processus de participation du public organisés pour les projets présentant un impact significatif sur l'environnement ou le cadre de vie et en raison de la sensibilité du contexte local**
- + **Contribuer au bilan de suivi et d'évaluation de la Charte, notamment en transmettant au ministère ses bilans ainsi que ceux du tiers garant**

06.

ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

...

+ Le compte rendu rend compte des échanges

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Date / Période	Actions
27 juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> COLAC : partage des propositions de dispositif de concertation continue
10 septembre	<ul style="list-style-type: none"> Date limite de retour des avis des membres du COLAC sur le dispositif de concertation continue proposé
Septembre / octobre	<ul style="list-style-type: none"> Préparation de la démarche d'observatoire de la saturation ferroviaire Préparation de la démarche de recrutement de l'expertise tierce (solutions ferroviaires alternatives étudiées par SNCF Réseau)
Automne 2017	<ul style="list-style-type: none"> COFIL <ul style="list-style-type: none"> → Décisions de poursuite des études des variantes de la gare de Cannes La Bocca et/ou de tunnel dans la vallée de l'Huveaune → Décisions relatives au dispositif de concertation continue (conditionnant la suite du processus)
Fin 2017	<ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} série de 2 ateliers sur l'environnement et les risques Engagement de la démarche d'observatoire de la saturation ferroviaire et de mobilisation de l'expertise tierce (avec l'appui du petit groupe d'acteurs issu du COLAC)
1 ^{er} semestre 2018	<ul style="list-style-type: none"> 2^{ème} série de 2 ateliers sur l'environnement et les risques 1^{er} atelier sur la socio-économie
Avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> COFIL → validation des variantes sur la gare de Cannes La Bocca et/ou de tunnel dans la vallée de l'Huveaune
2 ^{ème} semestre 2018	<ul style="list-style-type: none"> 2^{ème} atelier sur la socio-économie (le cas échéant) 1^{er} atelier sur la saturation ferroviaire 1^{er} atelier sur l'expertise tierce des solutions ferroviaires alternatives étudiées par SNCF Réseau
1 ^{er} semestre 2019	<ul style="list-style-type: none"> 2^{ème} atelier sur la saturation ferroviaire et l'expertise tierce des solutions ferroviaires alternatives étudiées par SNCF Réseau 1^{er} atelier sur le financement du projet

MERCI.

LES ÉTUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE SONT FINANCÉES PAR :

DIFFUSION RESTREINTE

